



**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques  
Section des Côtes d'Armor**

\*\*\*\*\*

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

[fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr)

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

**Comité Technique Local du 18/10/2016  
COMPTE RENDU**

Le Comité technique local s'est réuni ce jour.

Tous les points à l'ordre du jour ont été évoqués à titre informatif hormis la modification des horaires d'ouverture de la Trésorerie de Lamballe.

Suites à la motion intersyndicale et la lecture des liminaires, le directeur a apporté quelques éléments de réponse :

- En ce qui concerne les nombreuses évolutions : si nous ne nous donnons pas les moyens d'évoluer en interne, d'autres y penseront pour nous.
- La retenue à la source ne remet pas en cause nos missions régaliennes (comptabilité de l'Etat d'un côté, de l'autre le calcul et le recouvrement de l'impôt). Pour le directeur, ceux sont actuellement les banques qui assument le recouvrement de l'impôt dans le cadre de la mensualisation et du prélèvement à l'échéance. La retenue à la source n'est qu'un transfert de cette mission sur les entreprises.
- Pour le déménagement de Merdrignac, le directeur a jugé suffisant 3 jours de fermeture sur les 5 demandés.

**1. Accueil sur rendez-vous dans le SIP**

L'accueil personnalisé sur rendez-vous va être expérimenté à compter du mois d'octobre dans les SIP de DINAN et les SIP-CDIF de Guingamp et Lannion.

FO DGFIP 22 a attiré l'attention du directeur sur la difficulté de mise en place de l'APR (accueil personnalisé sur rendez-vous) : dans un contexte de suppression d'effectifs, gérer au minimum en même temps un accueil guichet généraliste, un accueil box secondaire plus un guichet APR, paraît difficilement réalisable. En effet les SAID travaillent déjà à flux tendu et, sur certaines périodes, il sera impossible de réunir le nombre d'agents nécessaire.

La direction a reconnu qu'on ne pourra pas fonctionner avec tous les guichets ouverts en même temps, les créneaux d'ouverture de l'APR devront être ajustés de manière hebdomadaire pour prendre en compte les disponibilités des agents sous la responsabilité du chef de service et de ses adjoints.

Le bilan de cette expérimentation sera présenté en CTL au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017 pour future déclinaison dans l'ensemble des SIP.

## **2. Expérimentation d'assistance au réseau pour le SPL**

2 expérimentations sont prévues dans le département : Paimpol SPL en soutien de Plancoët et Callac en soutien de Rostrenen.

Sur proposition de la direction et acceptation par les chefs de poste, une convention sera passée pour effectuer des opérations à distance.

Après discussions et échanges sur les matières concernées, l'expérimentation doit débuter en novembre, il s'agit par exemple en recette :

- de travaux sur l'enrichissement des tiers,
- de préparation d'admission en non valeur,
- de visa de mandat en dépense.

L'expérience restera modeste avec un équilibre à trouver et des choix par collectivités.

FO est intervenue sur les limites des opérations délégués, par exemple un rejet de mandat. Dans ce cas, il n'y a pas de transfert de responsabilité personnelle et pécuniaire. Le problème est signalé à la trésorerie compétente qui procédera au vu des éléments au dit rejet.

Fo a tenu à rappeler les revendications que sont la défense du statut et l'affectation des emplois nécessaires sur chaque site à l'exercice des missions.

## **3. Communication sur le programme annuel de prévention (PAP) 2016 de la DDFIP 22**

Ce sujet est développé dans les travaux du CHSCT.

## **4. Commune nouvelle de Pordic – transfert du recouvrement de l'impôt de la commune de Tréméloir au SIP de SAINT BRIEUC**

Le transfert est en cours.

## **5. Modification des horaires d'ouverture de la trésorerie de Lamballe**

FO s'est abstenu comme à chaque demande de modification d'horaire précédente.

## **6. Point d'information sur les opérations de restructuration du réseau :**

Se référer au dernier compte-rendu du CHSCT.

Pour le SPFE, FO DGFIP note l'aberration de mettre en place un service sans les applications adéquates. En effet l'application FIDJI recouvrement ne sera disponible qu'en 2018...